

**GLOBAL
COMPACT**



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS - JANVIER 2019



FESTILIGHT
LIGHT UP YOUR LIFE !





SOMMAIRE

4	DÉCLARATION DU PDG
5	LE MOT DU RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT DURABLE
6	PRÉSENTATION DU GLOBAL COMPACT
7	LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT
8	PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE
10	NOS VALEURS
12	INTÉGRATION DES PARTIES PRENANTES EXTÉRIEURES
13	LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE / OBJECTIFS 2018
14	CSR PROGRAM

16 PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

16	Détails des principes
16	Notre vision / Objectifs 2018
17	L'année en détail / Objectifs 2019

18 PRINCIPES RELATIFS AU DROIT DU TRAVAIL

18	Détails des principes
18	Notre vision / Objectifs 2018
19	Évolution des effectifs
19	Lutte contre la précarité en interne
20	Lutte contre la précarité chez les fournisseurs
20	Lutte contre la discrimination / Objectifs 2018
20	Objectifs 2019

22 PRINCIPES RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

22	Détails des principes
22	Notre vision / Objectifs 2018
23	Recyclage des déchets
24	Information tri sur nos emballages
24	rationalisation des emballages des produits utilisés en production
25	Communication sur des problématique envirennementales
27	Objectifs 2019

28 PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

28	Détails des principes
28	Notre vision / Objectifs 2018
29	L'année en détail
29	Objectif 2019

■ DÉCLARATION DU PDG

le 14 Janvier 2019

« Après une année de refonte de notre identité graphique, l'année 2018 a été marquée par une poursuite de notre engagement collectif envers les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette cinquième publication met en avant tous les efforts faits par les équipes de Festilight, et marque également des premiers retours très positifs de nos fournisseurs chinois qui ont décidé de suivre nos programmes CSR (troisième année du programme).

Cette démarche de "fournisseur partenaire" est un maillon essentiel de notre politique d'approvisionnement, et les impacts sur nos équipes et celles de nos fournisseurs sont essentiels.

De grands progrès ont été réalisés également sur le packaging tant au niveau des informations présentes (tri sélectif), qu'au niveau de la rationalisation de la dimension des cartons utilisés. Cette démarche a été complétée par l'intégration d'une machine permettant de recycler les cartons pour réaliser le calage des produits à expédier.

Nous vous présentons donc avec fierté cette cinquième communication sur le progrès, en y détaillant les actes forts et décisions prises dans le cadre de l'intégration de la responsabilité sociétale à travers le prisme des 10 principes du Global Compact.

Nous nous engageons à partager ces informations avec nos parties prenantes par tout canal de communication efficace dans l'espoir de diffuser les valeurs véhiculées par le pacte mondial et offrir un exemple utile et éthique. »

Didier Maroilley



LE MOT DU RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

le 14 Janvier 2019

« Notre engagement envers le pacte mondial a cette année encore été un élément moteur dans nos démarches et décisions.

L'année 2018 correspond à la fin de notre premier programme d'accompagnement de nos principaux fournisseurs. Il nous faut donc décider de l'avenir à donner à cette démarche. Durant ces 3 années, nous avons constaté une participation active des différents partenaires mais ayant une histoire différente et une marge de progression différente le niveau atteint par chacun n'est pas identique.

En client responsable, nous sommes persuadés que cette approche a du sens et face à l'intérêt porté par les industriels concernés, nous renouvelons cette initiative pour 2 années supplémentaires.

Une nouvelle fois, chaque collaborateur de Festilight a pu apporter sa pierre à l'édifice en participant aux diverses activités proposées et respectant les principes fondamentaux des 10 principes du pacte mondial.

Cette communication sur le progrès permettra je l'espère à chacun, collaborateurs et parties prenantes de pouvoir apprécier l'engagement de Festilight au travers des différentes actions menées et présentées. »

Cédric Fillion



PRÉSENTATION DU GLOBAL COMPACT



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

EN SAVOIR PLUS



Le Pacte Mondial engage les entreprises à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Principale initiative mondiale d'entreprises citoyennes, le Pacte mondial qui regroupe plus de 12,000 participants répartis dans 170 pays a pour objectif premier de promouvoir la légitimité sociale des entreprises et des marchés.

Adhérer au pacte mondial, c'est partager la conviction de pratiques commerciales fondées sur un certain nombre de principes universellement reconnus qui contribueront à l'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable, plus ouvert et de sociétés prospères et dynamiques.

LE PACTE MONDIAL

EST...

- Une initiative à caractère facultatif visant à promouvoir le développement durable et le civisme social.
- Un ensemble de valeurs fondées sur des principes universellement acceptés.
- Un réseau d'entreprises et d'autres parties prenantes.
- Un forum d'apprentissage et d'échange de données d'expérience.

N'EST PAS ...

- Juridiquement contraignant.
- Un moyen de surveiller et de contrôler les entreprises.
- Une norme, un système de gestion ni un code de conduite.
- Un organe de réglementation ni une agence de relations publiques.

LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT



DROITS DE L'HOMME

- #1** Festilight et l'ensemble des salariés s'engagent à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
- #2** Festilight, ses salariés et ses propres compagnies veillent à ne pas se rendre complices de violation des droits de l'Homme.



DROIT DU TRAVAIL

- #3** Festilight et ses salariés s'engagent à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- #4** Festilight et ses salariés veillent à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.
- #5** Festilight et ses salariés veillent à l'abolition effective du travail des enfants.
- #6** Festilight et ses salariés veillent à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- #7** Festilight et ses salariés s'engagent à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- #8** Festilight et ses salariés s'engagent à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- #9** Festilight et ses salariés s'engagent à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- #10** Festilight et ses salariés s'engagent à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

FESTILIGHT | CONCEPTEUR & FABRICANT

SPÉCIALISTE DES DÉCORATIONS LUMINEUSES ET FESTIVES

Festilight s'appuie sur ses différents métiers pour proposer un éventail très large de produits et solutions.



FESTILIGHT EN QUELQUES CHIFFRES

21
ANS

D'EXPÉRIENCE
& D'EXPERTISE

85

COLLABORATEURS

- Conseillers commerciaux
- Assistantes commerciales
- Techniciens bureau d'étude et infographie
- Responsable Qualité, Sécurité & Environnement
- Service dédié à l'export
- Service dédié aux marchés publics

8500M²
DE LOCAUX

- dont
- 6900m² de plateforme logistique
 - 1 atelier de fabrication
 - 1 atelier de contrôle qualité & d'expertise

1200
RÉFÉRENCES

1200 RÉFÉRENCES RÉPARTIES
EN PLUSIEURS COLLECTIONS
(COLLECTIVITÉS, CENTRES
COMMERCIAUX, GRAND PUBLIC NOËL
PERMANENT ET PLEIN AIR)



VILLES

UN LARGE PANEL DE SOLUTIONS



CENTRES
COMMERCIAUX



MAISON
& JARDIN



VITRINES



©PETIT BATEAU



FESTILIGHT



FESTILIGHT



FESTILIGHT



FESTILIGHT



FESTILIGHT
CITY

Illumination des
collectivités, de sites
& d'événements



FESTILIGHT
SHOP

Décoration de centres
commerciaux,
magasins & de vitrines



FESTILIGHT
DECO

Distribution spécialisée
Grand Public :
collection Noël, estivale
et permanente



FESTILIGHT
DESIGN

Visual Merchandising
et projets sur-mesure



PIXXARO

DIGITALISATION DES PARCOURS CLIENTS

Pixxaro et la
digitalisation du
parcours client

NOS VALEURS

DES PARTENARIATS FIDÈLES

Savoir écouter et répondre aux attentes, créer des relations pérennes et investir dans l'économie locale : **Festilight met tout en œuvre pour créer des partenariats durables avec ses parties prenantes.**

LE BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

L'épanouissement des hommes et des femmes travaillant pour Festilight (collaborateurs, fournisseurs et sous-traitants) est pour nous essentiel et indispensable.

UN ENGAGEMENT POUR LA PLANÈTE

Chez Festilight, nous menons une politique environnementale éclairée et durable, aussi bien au niveau de notre fonctionnement qu'au niveau de nos produits.

LA SATISFACTION CLIENT

Nos clients et nos consommateurs sont au centre de tous nos développements : nous les écoutons afin de pouvoir leur proposer des produits et services de qualité répondant à toutes leurs attentes.

EN SAVOIR PLUS ?





DES
PARTENARIATS
DURABLES

UN
ENGAGEMENT
POUR LA PLANÈTE

LE **BIEN-ÊTRE** DES
COLLABORATEURS

LA
SATISFACTION
CLIENT

INTÉGRATION DES PARTIES PRENANTES EXTÉRIEURES

Parce qu'une démarche de développement durable ne peut être réelle et efficace que lorsque tous les acteurs de la chaîne de valeurs sont impliqués, Festilight intègre chaque partie prenante.

En effet, au travers de notre politique achat et de la démarche du CSR programme nous considérons nos principaux fournisseurs comme des partenaires.

Ces partenariats s'inscrivent dans la durée avec un climat de confiance mutuelle propice aux réflexions, échanges en toute honnêteté et transparence. Il en est de même avec l'ensemble de nos clients.

Chaque client à sa propre approche et politique en matière de développement durable.

Ces politiques sont systématiquement prises en compte afin d'y répondre au mieux, non seulement dans un but de satisfaction du client mais aussi en tant que source d'inspiration.

TRANSPARENCE ENVERS NOS CLIENT

Dans le cadre de notre activité de réalisation de projets sur-mesure, nous répondons aux demandes de grands groupes engagés en matière de développement durable.

Qu'ils soient clients historiques ou nouveaux clients, nous nous attachons à comprendre leurs attentes et respecter leurs engagements.

Ainsi, nous sélectionnons en amont du projet le ou les fournisseurs pouvant répondre techniquement aux besoins mais aussi respecter les engagements clients.

Nos fournisseurs référencés et nous même sommes régulièrement audités et visités par les clients et nous sommes fiers de pouvoir permettre à ces clients d'avoir une vision réelle des conditions dans lesquelles sont réalisés leurs projets.

Ces audits s'ajoutent à notre démarche et permettent d'évaluer le travail à fournir et ainsi évoluer positivement dans les domaines de la sécurité et des conditions de travail.

LA POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

Inspirée par notre engagement envers le Global Compact et en parfait accord avec notre Charte et notre politique de Développement Durable, la direction des achats de Festilight a rédigé une politique d'achats responsables selon 4 axes de travail.

EN SAVOIR PLUS 



AXE 1

Partenariat à long terme et confiance mutuelle

Nous attachons une grande importance au partage de notre réussite avec l'ensemble de nos partenaires. Et plus particulièrement nos fournisseurs, avec qui nous progressons sur le long terme dans une stratégie gagnant-gagnant.

AXE 2

Qualité produit

Festilight a construit sa renommée sur la grande qualité de ses produits. Les intérêts et la sécurité des utilisateurs finaux sont au cœur de notre politique produit.

AXE 3

Conditions sociales et de travail

Notre travail consiste à créer des événements festifs et lumineux ayant une influence positive sur les lieux de vie de nombreuses personnes dans le monde. Mais nous considérons aussi que l'enchantement procuré par nos produits doit aussi permettre à ceux qui les fabriquent de s'épanouir dans leur travail et leur vie personnelle.

AXE 4

Environnement

Nous encourageons nos fournisseurs à agir pour limiter leurs impacts environnementaux et à montrer leurs progrès à travers des rapports publics ou tout autre moyen de transparence. Nous nous engageons naturellement à ne pas agir en contradiction avec ces objectifs ou à empêcher, directement ou indirectement, nos fournisseurs de les atteindre.

Pour démontrer son engagement, la direction des achats de Festilight, entourée du responsable du Développement Durable et de la société d'audit Responsabilitas, a immédiatement appliqué les principes précédents pour un vaste programme de progrès en RSE sur l'amont de notre chaîne de valeur : Supply Chain – CSR Program.

LES OBJECTIFS 2018

ATTEINT

Élaboration d'une Politique Commerciale Durable



CSR PROGRAM

Contexte : comme évoqué, l'accompagnement dans le cadre de ce programme initié il y a trois ans a été légèrement adapté afin de répondre aux capacités et au niveau des participants. Le nombre d'audits d'accompagnement a été allégé pour les plus performants et maintenus avec un contenu adapté pour les moins avancés.

Ceci a permis à certains de travailler sur des sujets de fond comme: la lutte contre les risques au travail et d'autres de maîtriser les fondamentaux sociaux et améliorer les conditions de travail. Chaque participant a encore eu l'occasion de prouver sa volonté de progresser mais aussi de s'ouvrir en toute transparence aux intervenants.

Ces deux facteurs font partie des clés du succès d'une démarche de responsabilité social d'entreprise nous confortant ainsi dans l'idée que ces partenaires sont des piliers de notre développement. **C'est pourquoi nous avons décidé de prolonger la démarche auprès de 4 fournisseurs mais aussi d'en intégrer une nouvelle.**

BILAN DU PROGRAMME

4 usines participantes - 3 audits complets et 6 audits de suivi menés/participant

L'approche de ce programme initié en fin d'année 2015 a été novatrice car il s'agissait d'accompagner nos principaux fournisseurs avec qui nous travaillons depuis plusieurs années par une méthode d'audit dite « douce ».

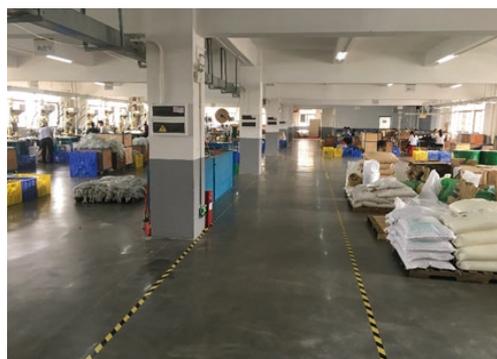
L'idée de la démarche était de faire un état du niveau des entreprises partenaires en matière de droit du travail, de conditions de travail et de sécurité, d'encourager le progrès plutôt que la sanction, de partager les connaissances et les compétences.

Après des débuts compliqués pour certains participants qui avaient peut-être mal appréhendé la démarche, nous avons clairement constaté une implication et la prise en compte concrète des remarques et points d'amélioration par chacun.

Les structures participantes ont des histoires, des tailles et des moyens différents c'est pourquoi l'appropriation de la démarche et les moyens consacrés sont très variables.

Les résultats observés sont donc disparates, cependant chacun a démontré une volonté de progresser allant même pour certains jusqu'à déménager ou construire de nouveaux locaux afin de permettre aux salariés de travailler dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

Après ces 3 années, nous pouvons être satisfaits de notre engagement au côté de ses partenaires mais sommes aussi conscient que rien n'est acquis et qu'il est de notre responsabilité de continuer à les accompagner pour maintenir le niveau atteint et pourquoi pas aider à faire de ces partenaires des exemples dans leur domaine !



CSR PROGRAM

Témoignage d'un Directeur d'usine partenaire

"Cela fait trois ans que nous avons débuté le programme de RSE. Dans ces trois années, le programme de RSE nous a beaucoup aidé dans la gestion d'usine, la qualité, l'environnement, les conditions de travail ...

Cela rend notre usine plus ordonnée et mieux développée, donc Merci pour votre aide !

Merci CSR!

Je tiens à vous faire savoir ci-dessous les points sur lesquels le programme de RSE nous a beaucoup aidé :

- 1. le programme de RSE est un programme en cours, une équipe professionnelle aura trois audits chaque année, ils trouveront quelques problèmes que nous devons améliorer à chaque fois, et nous pousser à les améliorer, ils vérifieront dans la prochaine vérification.*
- 2. un expert nous aide à trouver les solutions les plus adaptées en termes de sécurité et de conditions de travail.*
- 3. cela permet aux travailleurs de réaliser un meilleur travail et de travailler dans de meilleures conditions. Les travailleurs vont prendre l'habitude de porter un équipement de protection.*
- 4. Cela va nous aider à construire une bonne relation entre l'acheteur et l'usine. L'usine peut arranger le temps de production raisonnablement. Nous ne voulons pas énumérer tous les points, mais nous allons continuer à pousser le programme RSE dans notre usine.*

Merci encore !"

OBJECTIFS 2019

Continuer l'accompagnement des partenaires en l'adaptant au besoin des usines.

Intégrer un/des partenaire(s) inscrit(s) dans un partenariat de long terme.

PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

DÉTAILS DES PRINCIPES

LE SAVIEZ-VOUS ?

- #1 Festilight et ses salariés s'engagent à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
- #2 Festilight, ses salariés et ses propres compagnies veillent à ne pas se rendre complices de violation des droits de l'Homme.

NOTRE VISION - APPLICATION - EXEMPLE DE MISE EN PLACE

Festilight travaille dans différentes régions du monde qui ont chacune leur culture et leurs coutumes.

Malgré tout, nous croyons fermement en l'universalité des droits de l'Homme. Nous ne saurions nous passer de les promouvoir auprès de tous nos partenaires et de veiller à ce que notre chaîne de valeur en respecte l'essence.

Les droits de l'Homme sont au cœur de notre politique de Développement Durable à travers laquelle nous nous engageons pour le respect de l'Humanité et l'épanouissement des travailleurs.

Notre charte de Développement Durable reprend également ces deux premiers principes pour lesquels chaque salarié de Festilight s'engage par signature.

Nous avons aussi traduit notre charte en Anglais pour la diffuser le plus largement possible à tous nos partenaires.

LES OBJECTIFS 2018

ATTEINT

Questionnement des principaux fournisseurs Européens sur leurs pratiques en matière de respect des droits de l'Homme



L'ANNÉE EN DÉTAIL



Cette année encore, nous nous sommes appuyés sur **les demande d'audit client et la démarche CSR program pour réaliser des contrôles et accompagner nos partenaires basés en Asie dans le respect des droits de l'Homme au sein de leur entité.**

Les audits réalisés font état de la prise en compte et du respect des droit de l'Homme dans l'ensemble des sites visités. Les conditions de vie et de travail des salariés sont très satisfaisantes.

La volonté d'évoluer et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue est clairement ressentie même si les moyens disponibles sont variables.

Par ailleurs, même si nous connaissons très bien nos principaux fournisseurs européens puisque nous travaillons avec eux depuis plusieurs années et avons eu l'occasion de les visiter à plusieurs reprises, nous les avons aussi questionné afin d'évaluer et mieux connaître leur pratique en matière de respect des droits de l'homme.

Les sujets évoqués sont le travail forcé, le salaire minimum, les repos et congés payés, l'âge minimum légal des employés, la discrimination sous toutes ses formes, la représentation syndicale, les conditions de travail et la sécurité.

Nos trois principaux fournisseurs implantés dans la communauté Européenne ont été consultés et ont répondu à nos questionnements sur la gestion des droits de l'homme au sein de leur entité. Aucun élément critique n'a été relevé.

OBJECTIFS 2019

Elargir la démarche de questionnement à l'ensemble des fournisseurs européens quel que soit leur taille

PRINCIPES RELATIFS AU DROIT DU TRAVAIL

DÉTAILS DES PRINCIPES

LE SAVIEZ-VOUS ?

- #3 Festilight et ses salariés s'engagent à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- #4 Festilight et ses salariés veillent à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.
- #5 Festilight et ses salariés veillent à l'abolition effective du travail des enfants.
- #6 Festilight et ses salariés veillent à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

NOTRE VISION - APPLICATION - EXEMPLE DE MISE EN PLACE

Festilight respecte la législation Française en matière de droit du travail.

Nous appliquons donc tout naturellement les principes du Global Compact relatifs au droit du travail au sein de notre entreprise.

Nous estimons également qu'il est de notre devoir de nous assurer que l'ensemble des travailleurs qui participent à l'élaboration de nos produits puissent bénéficier de bonnes conditions de travail et d'égalité de traitement, qu'ils soient salariés de Festilight ou non.

LES OBJECTIFS 2018

ATTEINT	Continuer l'intégration de travailleurs en situation de handicap et appel à la sous-traitance d'ESAT.	✓
À RÉALISER	Conversion minimum d'un CDD en CDI	✗
ATTEINT	Continuer voir faire progresser le travail partagé	✓

EVOLUTION DES EFFECTIFS

EVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS :

EFFECTIF
2017 = 79 

EFFECTIF
2018 = 79.5 

INTÉGRATION DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP :

EFFECTIF
2017 = 3 

EFFECTIF
2018 = 2 

(2 dossiers en cours pour recrutement et une reconnaissance RQTH,
1 départ de salarié RQTH)

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ EN INTERNE

Conscient du problème de précarité liée à l'emploi intérimaire mais **devant faire face à un pic d'activité sur 5 mois**, nous avons revu notre organisation pour **privilégier les contrats à durée déterminée ainsi que le travail partagé**. Cette organisation « gagnant-gagnant » permet à la fois à la société d'avoir une vision plus juste sur les effectifs, d'assurer une meilleure qualification du personnel mais aussi aux salariés d'avoir une vision plus claire sur leurs rentrées financières à moyen terme, de capitaliser plus rapidement de l'expérience favorisant leur employabilité.

Le travail partagé : disposer des bonnes ressources au bon moment, tout en proposant des emplois pérennes !

Le temps partagé est utile pour une entreprise comme la nôtre qui a besoin de recruter du personnel qualifié à temps partiel et cela permet d'offrir des garanties au salarié.

Cette année, 3 salariés sont mis à disposition de l'entreprise par un groupement d'employeurs et disposent d'un contrat à durée indéterminée. Ce procédé offre au salarié une forme originale de sécurité de travail qu'un contrat plus formel ne peut pas garantir. Les jeunes diplômés peuvent ainsi acquérir une expérience plus riche plus rapidement. Un moyen de se présenter à un entretien d'embauche « permanent » avec une bonne dose de confiance en soi !

Marion LASSUS- Groupement d'employeurs Convergence :

« *Le groupement d'employeurs Convergence est une association à but non lucratif qui a pour objectif de créer de l'emploi pérenne, en mutualisant les besoins saisonniers ou à temps partiel de ses adhérents. Créée en 2014 à Troyes, l'association regroupe actuellement 75 entreprises sur le département de l'Aube et emploie plus de 55 salariés en CDI.*

Festilight fait partie des premières entreprises sur le département à avoir choisi cette solution RH qui allie flexibilité pour les entreprises et sécurité pour les salariés. Depuis 2014, 3 salariés de Convergence viennent renforcer chaque année les équipes de production et de logistique de Festilight durant leur pic d'activité de juin à décembre.

Concrètement, Cindy, Flora et Laurence ont signé un CDI Convergence : elles travaillent 50% de leur temps dans une autre entreprise adhérente et 50% de leur temps pour Festilight. Cette solution leurs apporte de la stabilité dans leur vie personnelle (accès au crédit, ...), comme dans la vie professionnelle : elles ont plaisir à venir chaque année chez Festilight et y ont développé un sentiment d'appartenance. »

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ CHEZ LES FOURNISSEURS

Nous continuons notre engagement envers nos fournisseurs afin de permettre un lissage de leur activité en étalant au mieux nos commandes d'achats.

Même si cet exercice n'est pas simple à réaliser à peine sorti de notre forte saison de livraisons clients, cela permet aux fournisseurs de travailler sur nos commandes en période creuse, de maintenir les salariés en activité et réduire le pic de production.

L'intérêt est plus qu'évident car cela permet à l'entreprise de conserver les salariés en place et ainsi bénéficier de main d'œuvre qualifiée permettant d'assurer la qualité de la production.

Les salariés quant à eux se trouvent dans une situation professionnelle plus stable et bénéficie comme pour la solution de travail partagé d'une meilleure employabilité.

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

En tant qu'employeur, Festilight est conscient de son rôle majeur en matière de lutte contre toutes formes de discrimination c'est pourquoi elle est clairement inscrite dans notre règlement intérieur.

En 2018, les données restent les mêmes que l'année passée avec 41 hommes et 38 femmes qui composent les effectifs de Festilight.

En matière de recrutement, les postes sont ouverts en interne puis en externe et ne tiennent compte en aucun cas du genre ou des origines des postulants. A noter que les rémunérations sont proposées selon une grille interne et sont liées à un poste précis.

Encore une fois dans ce cas des rémunérations, le genre et l'origine ne rentrent pas en ligne de compte.

LES OBJECTIFS 2018

ATTEINT

Atteindre les obligations légales en matière de travailleurs en situation de handicap



OBJECTIFS 2019

Continuer l'intégration des travailleurs en situation de handicap

Améliorer le process des entretiens professionnels

Accentuer la démarche sécurité pour l'ensemble de notre périmètre d'activité



PRINCIPES RELATIFS A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DÉTAILS DES PRINCIPES

LE SAVIEZ-VOUS ?

- #7** Festilight et ses salariés s'engagent à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- #8** Festilight et ses salariés s'engagent à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- #9** Festilight et ses salariés s'engagent à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

NOTRE VISION - APPLICATION - EXEMPLE DE MISE EN PLACE

Festilight favorise les technologies lumineuses les moins gourmandes en énergie. En effet, aujourd'hui, 100% des produits lumineux que nous commercialisons utilisent la technologie LED.

Le principe de précaution, intégré dans la charte et la politique de l'entreprise, nous pousse à considérer les impacts possibles de nos produits tout au long de leur cycle de vie.

Nous nous interdisons notamment l'usage de LED dont le spectre d'émission lumineux pourrait avoir des effets néfastes sur la santé humaine et nous respectons les programmes REACH et RoHS concernant la limitation de l'utilisation de substances chimiques dangereuses.

Enfin, nous travaillons toujours, avec l'aide de nos parties prenantes, sur la mesure et l'amélioration des performances environnementales de nos produits et de notre activité.

LES OBJECTIFS 2018

ATTEINT	Rationaliser les emballages des composants/produits utilisés dans notre atelier fabrication	✓
ATTEINT	Intégrer une consigne de tri de nos emballages pour l'ensemble des produits destinés à la vente aux ménages	✓
ATTEINT	Communiquer de manière régulière sur les problématiques environnementales (newsletter interne)	✓
À RÉALISER	Etudier une gamme moins énergivore pour les centres commerciaux	✗

RECYCLAGE DES DÉCHETS

Depuis plusieurs années, Festilight participe aux **filères de collecte et valorisation des déchets électriques et électroniques (DEEE)** et lampes usagées qu'elle met sur le marché en adhérant à l'éco-organisme ESR résultant de la fusion entre **Recylum et Eco-systèmes** et assume ainsi sa responsabilité de producteur.

Nous sommes point de collecte pour les DEEE et pour les lampes usagées.

ESR

Eco-organisme agréé pour la collecte, la dépollution et le recyclage des DEEE ménagers, des lampes, des DEEE professionnels et des petits extincteurs.

En 2018, Festilight a collecté 11.68 tonnes de DEEE issus principalement de la récupération de nos produits hors d'usage auprès des clients.

Ces déchets sont remis à cet organisme agréé par le ministère de l'Environnement et du développement durable et permet d'assurer que ces produits suivront une filière de fin de vie convenable et plus respectueuse de l'environnement.

La collecte et le tri à la source dans notre atelier et entrepôt a permis le recyclage de 11.3 tonnes de déchets carton et film plastique, 2 tonnes de déchets papier de bureau et 7.5 t de métaux.

Une seconde vie pour nos déchets cartons

L'achat d'un matelasseur nous permet de réutiliser nos déchets cartons en calage et protection des produits. Ce procédé a été choisi car il permet de réutiliser nos déchets cartons et limiter l'utilisation de « papier bulle » plastique.

La mise en place du matelasseur a permis de réduire très fortement notre consommation de « papier bulle ».

Alors que nous achetions en 2017 plus de 150 rouleaux pour la protection et le calage de nos produits, seulement 6 ont été achetés en 2018.

Ce choix de changer notre mode d'emballage c'est :

- Moins d'énergie utilisée pour produire le calage (uniquement l'électricité nécessaire au matelassage)
- Moins de ressources naturelles utilisées : le déchet carton est la seule matière première !
- Aucune matière première pétrolière utilisée
- Pas de production de déchets plastiques chez nos clients
- Calage carton facilement recyclable



Point de collecte des cartons



Calage

INFO TRI SUR NOS EMBALLAGES

Afin de répondre à notre obligation en matière de recyclage des emballages ménagers, nous contribuons auprès de l'éco-organisme CITEO.

Cependant, comme nous souhaitons aller plus loin et permettre à chaque consommateur de pouvoir trier correctement ses déchets, nous pensons qu'il est important d'intégrer une consigne de tri sur nos emballages.

Cette année, cette volonté s'est concrétisée en apposant une consigne claire sur chaque emballage de notre nouvelle gamme de produit Retail.

Cette information devient systématique dans nos réflexions sur les conditionnements.



RATIONALISATION DES EMBALLAGES DES PRODUITS UTILISÉS EN PRODUCTION

Les produits utilisés dans notre atelier de fabrication ne nécessitent pas d'emballage individuel.

Pour permettre d'adapter le packaging et ne garder que ce qui est indispensable, des références spécifiques ont été créées pour tous les composants entrant dans la fabrication de nos produits. Cela permet de supprimer l'emballage de vente (généralement une boîte carton), supprimer la notice d'utilisation associée à chaque produit et augmenter le nombre de pièces dans chaque carton.

Exemple : comparatif entre la guirlande 230 volts-10 mètres-100 LED (référence 54380-1-W0) et la même guirlande destinée à être posée sur nos motifs (MP-54380-1-W0).

	54380-1-W0	MP-54380-1-W0	Impact
Nb de pièces par Carton	5	8	Réduction du nombre de carton Réduction des déchets
Emballage de vente	1 / Guirlande	0	Réduction du nombre de carton Réduction des déchets
Notice	1 / Guirlande	1 pour les 8 Guirlandes	Réduction du papier Réduction des déchets

Pour cette référence, sur l'année 2018 c'est :

- 230 Kg de carton d'emballages en moins et autant de déchets non produits
- 11 kg de papier utilisé en moins et autant de déchets papier non produits
- 241 kg de moins à transporter donc moins de CO2 émis.

Toutes références confondues, ce sont plus de 1.5 tonnes de carton non utilisées sur cette année 2018 et autant d'impacts environnementaux évités (ressources naturelles économisées, consommation d'énergie et d'eau, rejets d'eaux usées, émissions de gaz à effets de serre ...).

COMMUNICATION SUR DES PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALES

Parce que nous considérons que chaque entreprise a un rôle à jouer en communiquant non seulement sur le contexte environnemental dans l'entreprise mais aussi l'impact environnemental de chacun hors du travail, Festilight a choisi de participer cette année à deux événements.

Journée mondiale recyclage

A l'occasion de cette manifestation mondiale, Festilight a souhaité traiter le sujet du tri et du traitement des déchets mais aussi d'aborder le gaspillage alimentaire.

Le tri des déchets : Information sur l'intérêt de trier ses déchets et rappel des consignes de tri locales.

Gaspiillage alimentaire : Le déchet le plus facile à gérer est celui que l'on ne produit pas et cela a encore plus de sens lorsqu'il s'agit d'aliments. A cette occasion, les salariés ont pu accéder à des informations sur les dates limites de consommation, sur l'utilisation possible de produits alimentaires « défraîchis » et des conseils sur le mode de gestion de leurs achats alimentaires



Participation à la semaine européenne du DD du 02 au 06 juillet 2018.

Face au constat de la raréfaction de l'eau, des problématiques d'accès à l'eau potable ainsi qu'à l'assainissement et plus particulièrement dans les régions sensibles, nous avons décidé de traiter ce sujet pour que chaque collaborateur soit acteur du changement.

Ainsi chaque collaborateur a pu accéder à des informations comme : l'impact de l'activité humaine sur la ressource en eau, la ressource en eau sur terre, l'eau un enjeu du développement, les consommations des ménages, les économies d'eau et les alternatives aux traitements chimiques.

Un concours interne a aussi été organisé afin que chaque collaborateur puisse partager et valoriser ses bonnes pratiques pour économiser l'eau et/ou réduire ses impacts sur la qualité de la ressource.

Bon nombre de personnes ont pu ainsi donner de l'inspiration à ceux qui pensait qu'économiser l'eau à la maison était compliqué, coûteux ou contraignant (ex : mettre un seau dans la douche pour récupérer l'eau qui n'est pas encore chaude et s'en servir pour divers usages, installer un circulateur eau chaude avec timer pour éviter de faire couler trop d'eau froide avant que l'eau chaude n'arrive au robinet/douche, récupérer l'eau du sèche-linge à condensation et l'utiliser dans le fer à repasser, utiliser un gobelet pour se rincer la bouche après le brossage des dents ...) sans lorsqu'il s'agit d'aliments.

A cette occasion, les salariés ont pu accéder à des informations sur les dates limites de consommation, sur l'utilisation possible de produits alimentaires « défraîchis » et des conseils sur le mode de gestion de leurs achats alimentaires



**FESTILIGHT, au coeur de la
Semaine Européenne du développement durable!**

DU 02 AU 06 JUILLET 2018

Au programme :

- Sensibilisation sur les enjeux de la ressource en eau
- Concours participatif : quelles sont vos bonnes pratiques de gestion de l'eau à la maison?
- Information sur les impacts des traitements chimiques sur le milieu naturel
- Collecte de vêtements

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

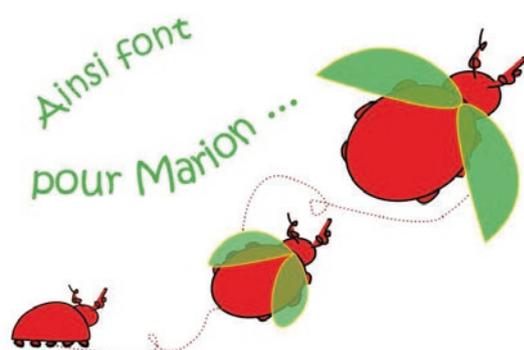
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

14 VIE AQUATIQUE

Actions locales : Les collaborateurs Festilight sont solidaires !

Collecte de papier/catalogues désuets au profit de l'association « Ainsi font pour Marion ».

Renouvelée cette année, l'opération a permis de remettre près de 1 tonne de papier à l'association.



<https://ainsifontpourmarion.wordpress.com/>



<http://www.bouchonsdamour.com/>



Collecte de bouchon au profit de l'association « bouchon d'amour » :

105 kg de bouchons en tout genre récupérés.

Ce n'est certes qu'une petite contribution mais elle permettra de **participer au financement d'équipements spécialisés dédiés aux personnes handicapées.** C'est pourquoi il est important de continuer à participer à ce type d'initiative.

Collecte de vêtement au profit du Secours Populaire Français :

12 cartons de vêtements collectés et remis au Secours Populaire de l'Aube.



FÉDÉRATION DE L'AUBE

<https://www.secourspopulaire.fr/10/>

OBJECTIFS 2019

Accentuer notre communication interne sur les problématiques environnementales (newsletter interne)

Continuer la rationalisation des emballages

Etudier une solution éclairage moins énergivore pour notre entrepôt.

PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

DÉTAILS DES PRINCIPES

LE SAVIEZ-VOUS ?

#10 Festilight et ses salariés s'engagent à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

NOTRE VISION - APPLICATION - EXEMPLE DE MISE EN PLACE

Depuis 2014, notre vision a évolué concernant la corruption.

Nous avons désormais compris que Festilight pouvait se retrouver confrontée à la corruption dans certaines situations liées à ses activités.

Nous travaillons avec des pays reconnus pour avoir du mal à endiguer les mauvaises pratiques qui y sont liées. Nous connaissons les limites de notre action contre la corruption et même si nous savons que nous ne pourrions pas l'endiguer à nous seuls, l'action concertée de tous les acteurs de la vie économique des régions touchées est indispensable.

LES OBJECTIFS 2018

EN COURS

Finaliser la formalisation d'une méthode de surveillance et de lutte contre la corruption spécifique à Festilight concernant l'ensemble de ses activités en Asie.



CORRUPTION

Tous pour le **NON**

L'ANNÉE EN DÉTAIL

Le principal bassin de fabrication de produits lumineux est en Asie. Nous travaillons avec des fournisseurs fidèles qui connaissent parfaitement notre position vis-à-vis de la corruption. **En effet, la corruption est inacceptable et n'a pas sa place dans nos échanges commerciaux.** Les principes de transparence, de responsabilité et de la bonne gouvernance doivent prévaloir tant dans notre activité au niveau local qu'international.

La confiance n'excluant pas le contrôle, nous avons travaillé sur un mode de vérification local et c'est pourquoi un volet « lutte contre la corruption » sera intégré au CSR program dès le début d'année 2019.

Cela ne garantira pas l'absence totale de tentative de corruption mais réaffirmera notre position sur ce sujet.

Nous sommes conscients que la corruption existe particulièrement dans certains pays et pour certains domaines d'activité et c'est pourquoi nous sélectionnons nos partenaires assurant les contrôles pour notre compte dans les usines de production avec l'incorruptibilité comme critère majeur.

Nous faisons appel à un prestataire pour la réalisation d'inspection et d'audits sur les différents sites de production en Asie. Ce prestataire dispose de compétences et d'expérience lui permettant de s'assurer de la probité de ces inspecteurs et limiter les risques de corruption qui pourraient fausser les rapports avec les usines de fabrication, encourager des pratiques non éthiques et faire courir des risques aux utilisateurs finaux des produits fabriqués par ces usines.

Cette politique de gestion du personnel qui a été mis en place depuis plusieurs années au travers de plans de progression de carrière, de formation et d'augmentation des salaires offre des perspectives à long terme à ses auditeurs et inspecteurs. Ainsi les tentations de se laisser aller à la corruption, même passives, sont alors annihilées par l'assurance d'un métier évolutif et intéressant.

Par ailleurs, avant expédition de nos produits, nous faisons réaliser des contrôles de conformité dans un laboratoire agréé par l'administration française. Les contrôles et tests réalisés permettent d'évaluer la conformité de nos produits aux normes européennes en vigueur.

Cette activité est régulièrement soumise à des pressions ou des tentatives de corruption de toute forme. Nous avons choisi le laboratoire Pourquery car du fait de son agrément par l'administration française, il fait l'objet d'un suivi particulier et est réputé pour son incorruptibilité.

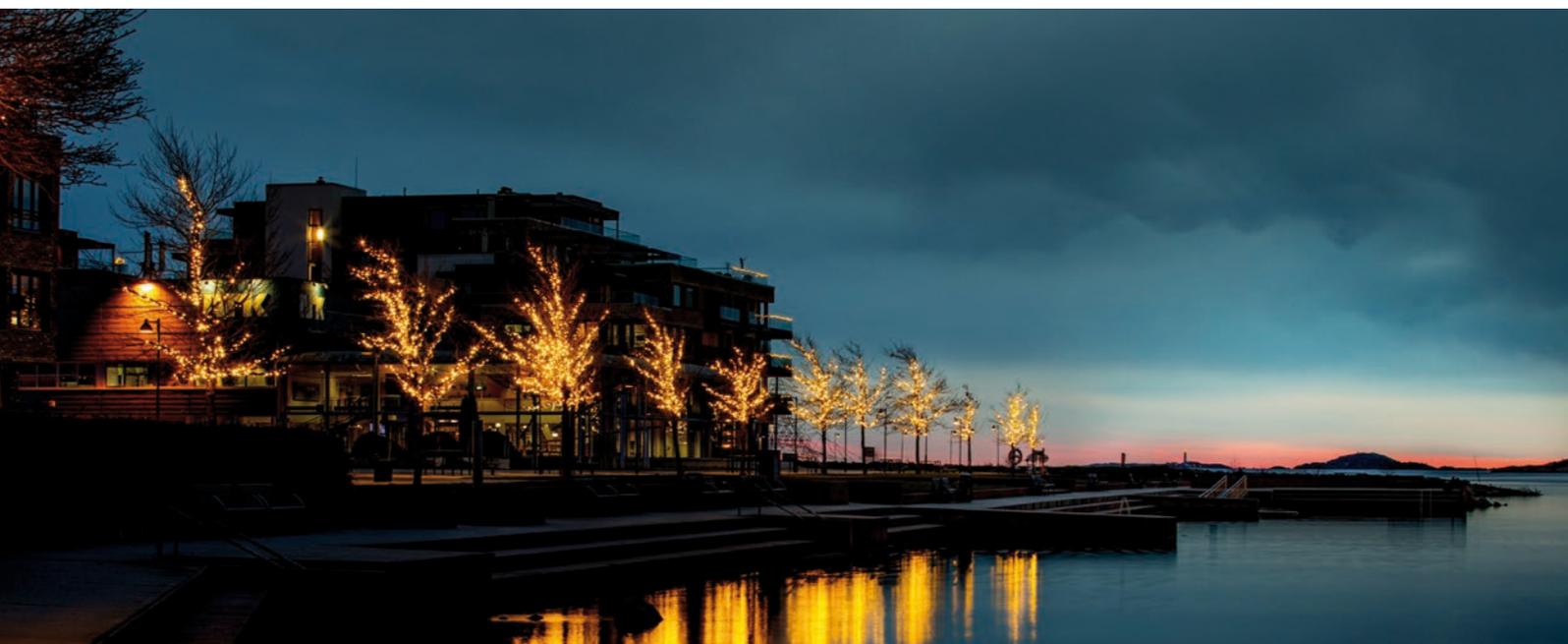
Notre charte engage chaque salarié à rapporter les pratiques non-éthiques dans notre activité auprès du comité de Développement Durable. Ce dernier s'engage à les comptabiliser et à prendre dans des délais raisonnables des dispositions pour les endiguer. Sur cette année, nous n'avons noté aucun fait ou tentative de corruption de la part de nos fournisseurs ou partenaires.

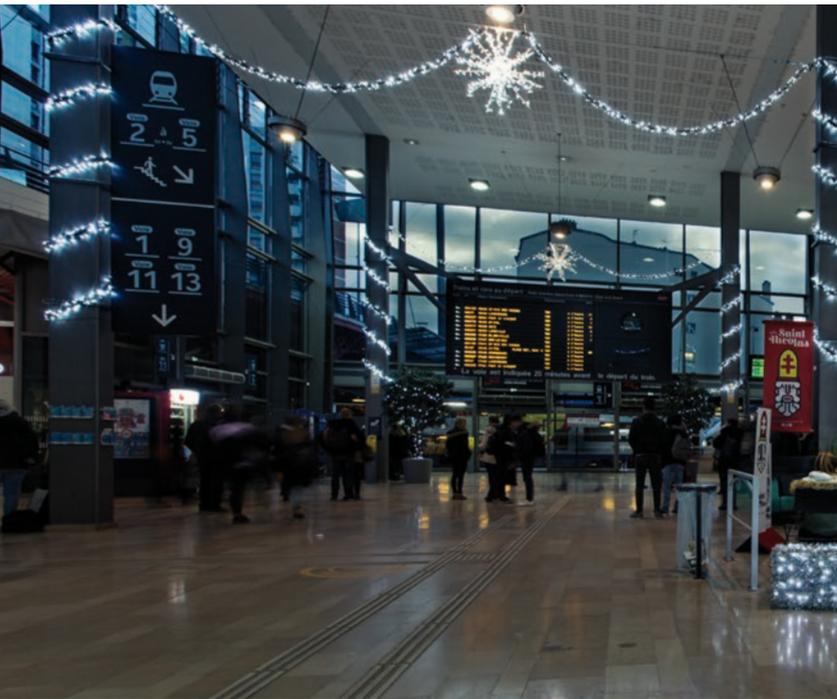
OBJECTIFS 2019

Intégrer le volet « lutte contre la corruption » dans les audits du CSR program

Questionner les principaux fournisseurs européens sur leur méthode de contrôle et de lutte contre la corruption

#Merry&Happy







FESTILIGHT

LIGHT UP YOUR LIFE !

8 rue des Vignes - 10410 VILLECHETIF - FRANCE

Tél. : + 33 (0)3 25 83 23 00 - Fax. commercial : +33 (0)3 25 83 23 04

commercial@festilight.fr



www festilight.com

MEMBRE DE  **FESTIGROUP** Holding au capital de 6 000 000 € - S.A.S. au capital de 600 000 € - FR 92 414 314 898 - APE 4647 Z
Ref. Festilight : 99985-2019